

# World Library and Information Congress: 69th IFLA General Conference and Council

# 1-9 August 2003, Berlin

Code Number: 049-E

Meeting: 66. Acquisition and Collection Development

**Simultaneous Interpretation: -**

## Le traitement des dons de livres dans les bibliothèques américaines

## **Kay Ann Cassell**

Associate Director for Programs and Services New York Public Library New York, USA

### Résumé:

Si l'on examine la façon dont sont traités les dons de livres aux Etats-Unis, on constate la nécessité d'informer le public sur la politique des bibliothèques en ce domaine, afin que les donateurs potentiels agissent en connaissance de cause. La politique de traitement des dons, partie intégrante de la politique documentaire, spécifie que les mêmes critères de sélection sont appliqués aux dons et aux acquisitions, et que les bibliothèques peuvent refuser les dons qui n'entrent pas dans le cadre de leurs collections.

Les bibliothèques consacrent un chapitre de leur charte documentaire au traitement des dons dans la mesure où l'intégration des dons est indissociable de leur politique d'acquisition.

La charte documentaire est un document important pour les bibliothèques américaines. Cette charte décrit les collections et le public de la bibliothèque, et définit les choix retenus pour chaque domaine des collections. Elle énumère les types de documents collectés et ceux que la bibliothèque ne souhaite pas intégrer à ses collections, et décrit le niveau à atteindre dans chaque discipline. Elle fournit un outil de développement cohérent des collections, et un moyen de communiquer cette politique aux usagers.

Dès qu'il est question de dons dans une charte documentaire, il est en général stipulé que les documents reçus en don par la bibliothèque deviennent sa propriété, et qu'elle a le droit d'en disposer à sa convenance.

Tout dépend de l'état des documents et des besoins de la bibliothèque. Selon la charte documentaire, les critères de sélection des dons doivent être les mêmes que ceux appliqués aux acquisitions.

Ce principe aide la bibliothèque à éviter d'intégrer à ses collections des dons qui n'entrent pas dans le cadre de sa politique d'acquisition. Il se peut par exemple qu'une bibliothèque municipale reçoive un don de livres sur l'histoire des mathématiques. Mais comme cette bibliothèque n'a pas un public qui s'intéresse à ce sujet, il ne lui serait d'aucune utilité d'intégrer ces documents à son fonds. Les bibliothèques stipulent souvent dans leur charte que si un ouvrage reçu en don devient obsolète, abîmé ou qu'il n'est plus utilisé, il sera éliminé au même titre que des documents ayant été achetés par la bibliothèque. La bibliothèque ne peut pas garantir qu'un don fera partie de ses collections de façon permanente.

Même les plus grandes bibliothèques américaines ont établi des critères très précis en matière de sélection des dons. Le réseau de la New York Public Library donne les indications suivantes en ce qui concerne les dons : "la plupart des annexes demandent de ne pas leur apporter de journaux, catalogues, revues ou livres publiés avant 1995, de livres cassés, ayant pris l'eau, salis, jaunis, déchirés, soulignés ou surlignés". La bibliothèque de recherche de la New York Public Library préfère demander une liste des dons à l'avance afin de voir s'ils entrent dans le cadre des collections au vu de sa charte documentaire. Son site web précise que beaucoup des livres, manuscrits et autres documents les plus importants des " bibliothèques de recherche" proviennent de dons. En général, le don de livres ou de manuscrits à une bibliothèque (à condition qu'ils ne soient pas écrits par ou pour le donateur) entraîne une déduction de l'impôt fédéral sur le revenu, d'un montant équivalent à l'exacte valeur du don à la date de la transaction. Tous les dons nécessitent l'accord de l'équipe de direction et du service juridique de la bibliothèque.

La Bibliothèque du Congrès précise sur son site web qu'elle "répond volontiers aux demandes de renseignements sur les dons, mais qu'elle ne peut accepter tous les dons. Les donateurs potentiels ne DOIVENT PAS envoyer de documents, mais envoyer à la place des propositions de dons identifiant les documents". Contrairement à l'opinion communément admise, la Bibliothèque du Congrès ne possède pas un exemplaire de chaque livre publié, pas plus qu'elle n'accepte tous les dons. Toutes les propositions de dons sont cependant examinées avec soin dans la perspective d'une éventuelle intégration aux collections, à la lumière de la charte documentaire." La bibliothèque refuse en général les documents d'entreprise, les documents publicitaires, les livres de coloriage, les manuels scolaires (sauf sur l'histoire des Etats-Unis), les guides pédagogiques, les cahiers d'exercices, et les livres publiés à compte d'auteur sauf pour la généalogie et l'histoire locale". Les livres qui ne sont pas intégrés aux collections sont placés sur des étagères dans un espace qui leur est réservé, afin qu'ils puissent être examinés et sélectionnés par des services sociaux, des bibliothèques scolaires et d'autres organismes à but non lucratif. La Bibliothèque du Congrès a aussi des accords d'échanges avec des institutions étrangères. Pour information sur ces accords, consultez le site web : lcweb.loc.gov/acq/donatex.html

## Le coût des dons

Les bibliothèques se sont rendu compte qu'intégrer des dons à leurs fonds était une entreprise coûteuse, et qu'il était donc nécessaire de considérer avec soin si le don valait le coût du

catalogage et du traitement. Si un livre ne présente pas d'intérêt pour les usagers de la bibliothèque, quelle que soit sa qualité, la bibliothèque peut décider ne pas l'intégrer à ses collections

La charte documentaire de la bibliothèque de l'université Cornell recommande que " le donateur verse au moins 1000 dollars pour 100 volumes donnés afin d'aider à accélérer leur traitement et à couvrir les frais de stockage." La plupart des donateurs ne sont pas conscients du coût de l'intégration de nouveaux livres ou d'autres documents aux collections. Il arrive souvent que des fonds de valeur dorment en attente de catalogage et de traitement, faute d'argent. Bien que la plupart des bibliothèques ne soient pas aussi explicites que Cornell, sa politique est le reflet d'un problème bien réel.

#### L'état physique des documents

Un des problèmes difficiles à régler est celui de l'état physique du livre. Les donateurs arrivent souvent avec des titres anciens qui sont en très mauvais état. Ils pensent que leurs livres ont de la valeur et comprennent difficilement que la bibliothèque refuse de les intégrer à ses fonds. Parfois, même si la bibliothèque intègre le livre à ses collections, le donateur s'étonne du peu de valeur d'un document qui n'est pas en excellent état.

#### Le sort fait aux dons

Les bibliothèques traitent les dons de différentes façons. Certains ouvrages, bien sûr, sont intégrés aux collections. Certains sont purement et simplement éliminés en raison de leur état physique ou de leur contenu obsolète. D'autres sont des doublons ou n'entrent pas dans le cadre des collections. Ils peuvent être vendus par la bibliothèque, donnés à une bibliothèque spécialisée dans le domaine en question ou à un organisme local public ou privé.

#### L'estimation des dons

Beaucoup de donateurs veulent une estimation de leur don pour des raisons fiscales. Les bibliothèques des Etats-Unis ne peuvent absolument pas répondre à cette demande parce que l'administration fiscale américaine les considère comme partiales en la matière, et donc non habilitées à fournir des estimations. Tous les dons supérieurs à 5000 dollars doivent être estimés par un expert patenté, afin de pouvoir demander une déduction fiscale. Les bibliothèques peuvent cependant avoir une liste d'experts à recommander à leurs donateurs.

#### Remercier les donateurs

Les bibliothèques accusent réception de tous les dons. Beaucoup d'entre elles ont un formulaire standard pour les dons qui n'ont pas de valeur particulière. Si le don est d'une importance plus significative, la bibliothèque envoie parfois des remerciements plus élaborés au lieu d'utiliser le formulaire standard. Par exemple, l'université du Texas à Austin stipule dans sa charte que les dons évalués à moins de 500 dollars font l'objet d'un accusé de réception ou d'une lettre de la part du directeur de la bibliothèque tandis que les dons évalués entre 500 et 25000 dollars font l'objet d'une réponse du président de l'université. Les dons supérieurs à 25000 dollars nécessitent

l'agrément du Conseil d'Administration.

Les bibliothèques insèrent aussi parfois des ex-libris dans les livres reçus en don, ou signalent les donateurs dans leur catalogue. C'est une façon tangible de remercier les donateurs particulièrement généreux et d'encourager les futures donations.

### Communiquer auprès du public

Certaines bibliothèques éditent des brochures afin d'attirer l'attention du public sur les procédures liées aux dons et le type de dons qu'elles acceptent. Une bibliothèque du Texas donne ainsi les consignes suivantes : pas de livre de poche, ouvrages de fiction en excellent état pourvus de leur jaquette et vieux de moins de 3 ans, documentaires en excellent état non surlignés et vieux de moins de 5 ans. Les bibliothèques précisent souvent les formats qu'elles acceptent. Les bibliothèques disposent d'autres moyens de communication sur leur politique en matière de dons: information sur le site web, articles dans les journaux locaux, ligne téléphonique spéciale pour les dons, affiche dans la bibliothèque. A Santa Fe, Nouveau Mexique, la bibliothèque municipale diffuse le message suivant à son public :"votre don peut enrichir la bibliothèque municipale de Santa Fe de deux manières : Si le livre donné entre dans le cadre de la charte documentaire de la bibliothèque et qu'elle n'en possède pas déjà un exemplaire, il sera intégré à ses collections. Si par contre le livre n'est pas retenu par les bibliothécaires, il sera mis en vente à la librairie des amis de la bibliothèque ou à la vente annuelle de livres. Les fonds recueillis lors de cette vente servent à soutenir les activités de la bibliothèque..."

#### Conclusion

Les dons de livres peuvent constituer un apport utile aux collections de la bibliothèque, mais ils peuvent aussi représenter une grande masse de travail pour un très maigre bénéfice. Les bibliothèques ont appris au fil des années l'importance de préciser le type de dons acceptés et le sort réservé aux livres reçus en don.